

## Réunion du vendredi 3 mars 2017

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le vendredi 3 mars 2017, à 19 heures, sous la présidence de Gilles LEFEBVRE, maire.

Présents : Mmes LEFEBVRE Arlette, DURIEUX Martine. M. LEFEBVRE Gilles, DELARUE Jacky, DELARUE Alain, PREVEL Lionel, ANGOT Philippe, FOYER Jacques, Jean-Pierre MARIE.

Absent excusé :

Absent non excusé : LEHUGEUR Nicolas, Benoît FLEURY.

A été nommé secrétaire de séance : DELARUE Alain

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En exercice: 11

Qui ont pris part à la délibération: 09

**Date de la convocation: 22 février 2017**

**Avant d'ouvrir la séance, le maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour ajouter plusieurs points à l'ordre du jour, portant notamment sur le règlement de deux factures en section d'investissement (délibérations), sur l'élection d'un délégué CLECT (délibération), sur l'approbation de modification statutaire OPAH (délibération) et la mise en place du régimentaire indemnitaire pour l'attribution d'une prime. Après discussion le conseil municipal donne un avis favorable**

### **Délibération 2017/12 Retrait délibération commission d'appel d'offres.**

Suite au courrier du bureau du conseil et du contrôle de légalité de la préfecture du Calvados en date du 14 février 2017 signalant une erreur dans la composition de la commission d'appel d'offres votée le 27 janvier 2017, le conseil municipal est invité à retirer la dite délibération.

Après discussion le conseil décide de retirer la délibération 2017/09.

### **Délibération 2017/13 Création commission d'appel d'offres**

Le maire, considérant l'intérêt de disposer d'une commission d'appel d'offres conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, invite les élus à faire acte de candidature.

Président de droit de la commission : Gilles LEFEBVRE

Sont candidats pour être membres titulaires : Jacques FOYER, Martine DURIEUX, Jacky DELARUE

Sont candidats pour être membres suppléants: Alain DELARUE, Lionel PREVEL, Arlette LEFEBVRE.

### **Délibération 2017/14 Création commission travaux**

Le maire, considérant l'intérêt de disposer d'une commission travaux, notamment pour suivre le projet d'aménagement au droit de la mairie, invite les élus à faire acte de candidature.

sont retenus pour être membres titulaires : Jacques FOYER, Martine DURIEUX, Jacky DELARUE

sont retenus pour être membres suppléants: Alain DELARUE, Lionel PREVEL, Arlette LEFEBVRE.

### **Délibération 2017/15 Subventions aux associations pour 2017**

Le conseil municipal est invité à étudier les demandes de subventions pour l'année 2017.

ADMR Saint-Sylvain: 200 euros. Donneurs de sang de Potigny : 15 euros. Donneurs de sang du Cingal : 15 euros.

Comité de jumelage : 30 euros. Comité Juno : 50 euros. Secours catholique : 200 euros. Cellule emploi TEF : 100 euros.

Spirale : 50 euros. Fonds de solidarité logement : 40 euros. Bretteville Basket Cingal : 50 euros. Essor Val Clair : 50 euros.

Anciens combattants Maizières Rouvres : 50 euros. Chambre des métiers Calvados : 76,60 euros. Cinglais

Football club : 50 euros. Siad Bourguébus : 30 euros.

Soit un total de subventions pour 2017 arrêté à la somme de 1006,60 euros

### **Délibération 2017/16 Election d'un délégué commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT**

Le maire donne lecture de l'article 1609 qui précise le rôle de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) :

*Le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts précise qu'une commission est créée entre un EPCI faisant application des dispositions de cet article et les communes membres, chargée d'évaluer les transferts de charges. Chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission.*

*Cela permet de garantir une juste représentation des parties engagées. La qualité de ces représentants ne fait pas l'objet de dispositions particulières. Un conseiller municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et à la commission d'évaluation des charges. Le rôle de la commission est d'évaluer pour chaque commune les transferts de compétences réalisés, ce qui permet d'obtenir le montant de l'attribution de compensation revenant à chaque commune membre. Cela étant et sans préjuger de l'évaluation faite par la commission, l'EPCI est tenu de communiquer au plus tard au 15 février les montants prévisionnels d'attribution de compensation à l'ensemble de ses communes membres. Cela implique, lorsque l'évaluation définitive des charges sera arrêtée par les communes membres à la majorité qualifiée, que l'EPCI corrige les montants prévisionnels initialement versés.*

*Deux types de charges sont dorénavant distingués :*

- *les charges de fonctionnement non liées à un équipement : Elles s'apprécient par rapport à leur coût réel dans le budget communal de l'exercice précédant le transfert de compétences, ou d'après leur coût réel dans les derniers comptes administratifs précédant le transfert. La période de référence de trois ans a été supprimée pour apporter plus de souplesse. On peut ainsi retenir soit le dernier budget ou une moyenne des derniers comptes administratifs. Le coût net est obtenu en retranchant, le cas échéant, le montant des ressources transférées affectées à ces charges.*
- *Les charges liées à un équipement : Depuis la loi du 13 août 2004 précitée, les charges liées à un équipement sont calculées sur la base d'un coût moyen annualisé de l'ensemble des dépenses afférentes au bien pendant toute la durée de sa « vie ». Ces dépenses sont le coût initial de l'équipement, les frais financiers ainsi que les dépenses d'entretien. Le « coût initial » de l'équipement est son coût de réalisation, ou son coût d'acquisition, ou éventuellement son coût de renouvellement. Ce coût comprend nécessairement le montant des emprunts contractés pour financer l'équipement. En plus du « coût initial », la loi impose de prendre en compte les frais financiers éventuels (intérêts des emprunts).*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. Jacky DELARUE pour représenter la commune de Estrées la Campagne à cette CLECT.

#### **Délibération 2017/17 Virement de crédits section investissement**

Afin de pouvoir régler la facture concernant les travaux électriques effectués dans le logement communal par la SARL PHT PIERRE, en section d'investissement, le conseil municipal autorise le maire à procéder au virement de crédits de 1133.35€ TTC au compte 2135.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les pièces du dossier.

#### **Délibération 2017/ 18 Facture Bourges toitures**

Afin de pouvoir régler la facture concernant les travaux de réparation sur les toitures de l'église et de la mairie, suite à la tempête du mois de janvier 2017, effectués par l'entreprise Bourges de Condé-sur-Ifs, le conseil municipal autorise le maire à procéder au virement de crédits de 1689,60 euros TTC au compte 2135.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les pièces du dossier.

#### **Délibération 2017/ 19 Approbation de modification statutaire OPAH**

Le maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire en date du 23 février 2017 (N°2017.02.23.12) concernant la modification statutaire portant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vu la délibération N°2017.02.23.12 du Conseil Communautaire en date du 23 février 2017 concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande

Et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide d'approuver le projet de modification statutaire pour la compétence Habitat selon les termes ci-après « Elaboration et mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) », conformément aux prescriptions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'autoriser le maire à notifier la présente délibération à monsieur le Préfet du département du Calvados et de la région Normandie afin que ce dernier valide par arrêté préfectoral la prise de compétence Habitat.

#### **Délibération 2017/20 Demande de mise en place du régime indemnitaire pour l'obtention d'une prime**

Suite à l'entretien individuel professionnel en date du 27 janvier 2017, Mle Marie Rault-Verpré adjoint administratif 2e classe souhaite la mise en place du régime indemnitaire pour l'obtention d'une prime, élément facultatif de sa rémunération. En cas d'accord par le conseil municipal, la dite prime est calculée à partir d'un coefficient qui va de 1 à 8 au prorata d'une base annuelle de 454,70 euros.

Après discussion le conseil donne un avis favorable à la demande de Mme Rault-Verpré, sur la base du coefficient 1, soit 103,93 euros annuel, étant entendu que la dite prime sera votée chaque année.

## **Délibération 2017/22 Taux d'imposition 2017**

Le conseil municipal maintien les taux d'imposition identiques pour 2017.

## **Prévisions travaux 2017 batiments communaux**

Suite à l'examen du budget primitif 2017, le conseil municipal accepte de procéder à l'acquisition ou à la location d'une imprimante couleur en remplacement du matériel actuel devenu obsolète, et de mettre l'électricité dans l'atelier municipal. Ces deux décisions feront l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **Compte rendu dernière réunion intercom CCSN**

Le débat d'orientation budgétaire organisé par la communauté de communes Cingal Suisse Normande a été validé à l'unanimité des présents. Les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017 et de maintenir l'ensemble des tarifs des services en vigueur sur le territoire (école de musique, piscine...)

### **Courrier famille Daigremont**

Le maire donne lecture du courrier déposé par la famille Daigremont à l'occasion des voeux et visionne le diaporama photographique réalisé sur la commune au fil des saisons. En accord avec M. et Mme Daigremont, plusieurs photos pourraient servir à illustrer le prochain bulletin municipal.

### **Effacement des réseaux RD 131**

Les travaux d'effacement des réseaux au droit de la mairie ont débuté semaine 8 pour une durée indéterminée. La population, les mairies périphériques, et les syndicats d'eau, de ramassage des ordures ménagères et de transports scolaires ont été informés par courrier et mails des contraintes et restrictions liées à la circulation sur la RD 131. Les gravats issus du terrassement seront réemployés pour combler des trous dans les chemins communaux.

### **Historique commune pour CCSN**

Le maire demande aux conseillers s'il y a des corrections à apporter au projet de texte sur l'histoire de la commune qui figurera sur le site internet de la CCSN.  
Pas d'observation.

### **Visite annuelle éclairage public**

Le maire demande au conseil s'il y a des points noirs à signaler avant la visite annuelle du réseau d'éclairage public semaine 11.  
Pas d'observation

### **Travaux extérieurs**

L'agence routière départementale de Falaise va renouveler la réfection de la couche de roulement du RD 131 à compter du 3 mars 2017 rue de la pommeraie RD 131 et route de Maizières.  
La Dir Nord Ouest va poser des glissières de sécurité en accotement sur une longueur de 120 mètres, sur la RN 158, au PR 20+450 dans le sens Falaise-Caen à compter du 16 mars 2017.

### **Validité carte nationale d'identité**

Le maire rappelle au conseil municipal que les cartes d'électeur délivrées entre 2004 et 2013 sont prolongées de 5 ans.

### **Ouverture mairie au public**

Officielle le vendredi 9 à 12 heures

Le mercredi principalement pour que Marie travaille sereinement sur les dossiers et sur rendez-vous si pas d'autres possibilités pour les administrés.

Fin séance à 21 heures 15